



Vous pouvez déposer une réclamation par l'une des 4 moyens suivants:

- envoyer un E-mail à : reclamation@enit.utm.tn
- scanner le **QRcode** et remplir le formulaire
- cliquer sur le lien ci-dessous et remplir le formulaire :



https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeYG6TeIOJ7DMA_TO3tPdYmPW-NWVplnvTlx61oWlvmY2Ompg/viewform

- Déposer la réclamation au bureau d'ordre

NB: Cette procédure n'est pas applicable à la vérification des copies d'examen. Un formulaire spécifique est disponible à la Direction des Etudes.

Le réclamant reçoit **un accusé de réception** et un identifiant unique est attribué à la réclamation reçue

Une réponse est proposée au réclamant afin de résoudre le problème soulevé. Lorsque la réclamation ne peut pas être résolue immédiatement, l'établissement met en œuvre les mesures nécessaires pour la résoudre efficacement le plus rapidement possible et en informe le réclamant.

Toute action ou décision prise au sujet de la réclamation, qui intéresse le réclamant ou le personnel concerné, est communiquée à ces derniers par **E-mail ou par tout autre moyen laissant une trace écrite**

Les formes de recours internes et externes : Le réclamant a le droit de demander un deuxième traitement en interne de sa réclamation s'il juge la réponse reçue non satisfaisante. Il est aussi possible d'aller vers un traitement externe de la réclamation en cas de non résolution en interne. **L'Université Tunis Manar** est désignée comme point de contact externe pour l'arbitrage quand une solution interne n'a pas pu être trouvée